

concernant l'emplacement et le coût des travaux. Il croit que le pays a besoin de fortifications, mais avant de voter pour la mesure il veut savoir où elles seront construites et combien elles coûteront. Il ne dit pas qu'il va voter pour l'amendement, mais il ne votera certainement pas pour la motion initiale sans une déclaration plus explicite du gouvernement.

Le Dr Parker se dit heureux d'entendre un soutien du gouvernement exposer avec tant de clarté le principe constitutionnel qui veut que la Chambre soit pleinement renseignée sur l'affectation de la somme en question, sur l'emplacement et sur la nature des fortifications. Le gouvernement se doit d'accéder aux conditions de l'honorable député. Le député de Lennox (M. Cartwright) a accusé le député de Lambton d'épouser la doctrine de Goldwin Smith et ses adeptes en Angleterre. S'il (le docteur Parker) a bien compris le raisonnement de son honorable ami, c'est le contraire qui est vrai. Goldwin Smith prétend que les colonies ne valent rien à l'empire. Le député de Lambton, lui, qu'elles sont de la plus haute importance, puisque l'empire en tire non seulement sa puissance politique, mais aussi sa grandeur commerciale et sa richesse. (*Applaudissements*). Pour répondre aux propos peu flatteurs pour la milice que M. Cartwright a tenus lorsqu'il l'a comparée à l'armée régulière, le docteur Parker lit un extrait d'un discours prononcé à la Chambre des communes anglaise où il est démontré que les plus grandes victoires de l'histoire ont été remportées par des miliciens, que l'armée du général Burgoyne a été boutée hors des États-Unis par une milice relativement peu entraînée et qu'une partie des troupes victorieuses à Waterloo étaient des recrues fraîches. Quand une population est animée de sentiments patriotiques, les exercices militaires ne sont pas aussi indispensables que l'affirme le député de Lennox. Abordant ensuite la question à l'étude, le docteur Parker dit que le ministre de la Milice a défendu ses résolutions sur les fortifications avec beaucoup d'éloquence mais que, devant la réaction peu enthousiaste de la Chambre, craignant de ne pas obtenir l'appui escompté, il a déclaré que le gouvernement ne prendrait pas un vote immédiatement. La Chambre ne peut se prononcer intelligemment sur la question sans disposer de plus amples renseignements. La première question à décider est l'utilité des

fortifications comme moyen de défense. De quelle façon convient-il de trancher la question? Il faut demander l'avis d'officiers d'expérience de l'armée ou de la marine et d'ingénieurs, tant civils que militaires. Il faudrait également obtenir l'avis d'économistes parfaitement au courant de nos ressources et pouvoir les interroger sur notre capacité d'ériger et d'entretenir de telles fortifications et de les défendre en temps de guerre. Il nous faudrait ensuite savoir de quoi les fortifications seront faites, de fer, de terre ou de pierre ou de tous ces matériaux ensemble. Il faudrait aussi savoir ce qu'ils coûteront précisément, ce que coûteront l'entretien, la garnison, les magasins. En tant que député, il n'est pas prêt à se prononcer là-dessus sans avoir de plus amples renseignements. S'il peut être démontré à sa satisfaction qu'une dépense de 5 ou même de 10 millions fournira au pays la protection qu'il lui faut, il votera la somme avec joie, mais il ne consentira même pas un demi-million si on ne lui donne pas l'assurance raisonnable que la dépense sera utile au pays. Ce serait la pire des folies que de dépenser de l'argent pour la construction de fortifications inutiles, c'est-à-dire qui ne pourraient être maintenues en temps de paix, ni défendues en temps de guerre. Le ministre de la Milice a parlé de l'importance du secret en ce qui a trait à la nature des fortifications. C'est un argument absurde. Dans une guerre offensive, il est important de préserver le secret des plans de campagne. Dans le cas d'une campagne défensive, cependant, il est impossible de cacher à l'ennemi le plan de défense ou la nature des ouvrages de protection. Le docteur Parker demande ensuite au gouvernement sur quoi il s'appuie pour déclarer que le gouvernement impérial se portera garant du coût des fortifications. Il rappelle un discours prononcé le 25 mars 1867 par le sous-secrétaire aux colonies, M. Adderley, au sujet du bill de garantie du chemin de fer Intercolonial. Celui-ci déclarait alors que ce serait la dernière garantie proposée au Parlement et la dernière aussi que le Parlement consentirait. La déclaration est péremptoire. Le gouvernement impérial n'envisageait alors aucune garantie et rien ne prouve qu'il en ait offert depuis. D'ailleurs, même si le gouvernement a promis cette garantie, il est fort peu probable que le Parlement impérial la ratifie. On nous demande de voter cette somme d'un million et demi sur la foi du rapport du colonel Jervois.